

Frais du contrat d'assurance vie*	
Nom du contrat	INTENCIAL GESTION PRIVEE 2
Nom du distributeur	RESEAU INTENCIAL
Type du contrat	Contrat d'assurance vie individuel, libellé en euros et en unités de compte
Montant minimal de versement initial	20 000 euros
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
Support fonds euros APICIL EURO SELECT	1 % maximum
Support fonds euros APICIL EUROFLEX	2 % maximum
Support unités de compte	1 % maximum
Gestion pilotée ou standardisée	+1% supplémentaire sur frais UC
Gestion déléguée	+ 0,90% maximum sur frais UC
Gestion libre smart	+0,80% supplémentaire sur frais UC
Gestion déléguée smart	+1,70% supplémentaire sur frais UC
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	
<b>1/Gestion libre - Gestion déléguée</b>	
Fonds actions**(moyenne)	2,16%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Fonds obligations (moyenne)	1,40%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,42%
Fonds immobiliers****(moyenne)	2,43%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,55%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,21%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Mode de gestion libre smart & déléguée smart (moyenne)	1,45 %
Dont taux de rétrocession de commission***	0%
<b>2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée</b>	
Mode de gestion pilotée (Moyenne)	2,08%
Dont taux de rétrocessions de commission ***	0,71%
<b>Autres frais annuels</b>	
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	N/A
frais forfaitaires	N/A
frais proportionnels	N/A
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage proportionnels ou forfaitaires	1 % avec min 50 €
Nombre d'arbitrage gratuit par an	N/A
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	Frais de rachat : 0%  En cas de désinvestissement par rachat total sur les supports FCPR au cours des cinq (5) premières années qui suivent l'investissement sur le support : 5%. A l'issue d'une période de dix (10) ans à compter de la date d'effet du contrat : 0%
<b>Assureur</b> : APICIL Life est le nom de la succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 euros. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169.	
<p>NA : non applicable</p> <p>*= le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.</p> <p>**= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs.</p> <p>***= part des frais reversés au profit du distributeur et de l'Assureur au cours du dernier exercice clos.</p> <p>****= la catégorie "fonds immobiliers" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.</p>	